

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

73009

Objet

BATIMENTS COMMUNAUX  
Aménagement d'ateliers

DATE DE CONVOCATION

4 Janvier 1973

DATE D'AFFICHAGE

4 janvier 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 23 24

Nombre de votants 25

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize  
le dix janvier à 19 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, ~~STIPAL, BUCHET~~,  
STIPAL, BUCHET, Melle FOUCHE, MM. DUFOUR, BARDE, MONTRON, DOIREAU,  
LACHAUD, BROTRÉAU, COLLE, DOMEQ, BERLAND, BARRIÈRE, BOUCHET,  
PAPEAU, BOUTET, TAP, FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAIR par M. MONTRON  
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. NAULIN - RIVIERE - Mme BIDRAU

M MONTRON a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

L'aménagement d'ateliers municipaux dans les locaux récemment  
acquis de la Générale de Menuiserie, 48 Avenue de Rochefort à  
ROYAN, nécessite l'exécution de divers ouvrages (mur de soutène-  
ment, murs porteurs, cloisons, ossature B.A. dalles, poutres,  
escalier B.A. etc...)

Une consultation a été lancée auprès de huit entreprises  
qualifiées :

L'entreprise MONTICO Frères et l'Entreprise PITEL n'ont pas  
répondu.

La Société VAILLANT & SEVELLEC s'est excusée.

CINQ autres entreprises ont présenté des offres de prix soit

./.

L'UNION CHARENTAISE D'ENTREPRISES, 123 avenue Charles Regazzoni à ROYAN.

L'ENTREPRISE VAUXOISE DE CONSTRUCTION et T.P. à VAUX S/MER.

L'ENTREPRISE GENERALE OLERONAISE DU BATIMENT, zone industrielle à ROYAN.

L'ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT Pierre MERCIER, 3 rue d'Aunis à ROYAN.

Et la SOCIETE DORDOGNAISE D'ENTREPRISES, 36 Avenue du Maine-Arnaud à ROYAN.

Après examen des propositions, il s'avère que la SOCIETE DORDOGNAISE D'ENTREPRISES présente l'offre la plus avantageuse.

Il importe en conséquence de traiter avec cette société, dans le cadre d'un marché de gré à gré à intervenir conformément aux dispositions des articles 308 et 310 du Code des Marchés Publics.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur le principe de l'opération et sur la dévolution des travaux à la SOCIETE DORDOGNAISE D'ENTREPRISES.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouf l'exposé de M. le Rapporteur

Vu le Code des Marchés Publics

Vu le projet de marché de gré à gré.

Considérant la nécessité et l'urgence de réaliser l'opération envisagée,

#### DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure et signer un marché de gré à gré avec la S.A.R.L. SOCIETE DORDOGNAISE D'ENTREPRISES, dont le siège social est à ROYAN, 36 avenue du Maine-Arnaud, aux fins d'aménagement partiel d'ateliers municipaux, moyennant le prix de QUARANTE QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE CINQ FRANCS (44.835 Frs) hors taxes, soit CINQUANTE DEUX MILLE SEPT CENT VINGT CINQ FRANCS QUATRE VINGT SEIZE CENTIMES (52.725,96 Frs) toutes taxes comprises.

- que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 900-9 article 2302-6 du budget supplémentaire de l'exercice 1972.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE MAIRE  
L'ADJOINT DELEGUE,



**APPROUVÉ**

28 FEV. 1973

ROCHFORT-s-MER, le

Le Sous-Préfet,

*[Handwritten signature in blue ink]*

*[Handwritten signature in blue ink]*